

L'OIBT insiste de nouveau sur le respect des lois forestières

Des renseignements supplémentaires sur le respect des lois forestières et l'exploitation illégale ont été fournis à la dernière session du Conseil

AIDER LES PAYS à élaborer et faire respecter les lois forestières reste l'une des tâches les plus importantes auxquelles est confrontée la communauté internationale, selon le Président du Conseil international des bois tropicaux, M. Alhassan Attah.

Le Conseil est l'organe directeur de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Il s'est réuni à Brazzaville (République du Congo) en juin dernier pour sa 38^{ème} session en vue de débattre de questions telles que le respect des lois forestières, la restauration des forêts et la réalisation de l'aménagement forestier durable (AFD).

“Les travaux menés dans le cadre de cette session font ressortir que l'OIBT doit poursuivre ses efforts d'assistance aux pays afin de faire respecter les lois forestières”, a déclaré M. Attah.

Le Conseil a reçu le rapport d'une mission de diagnostic de l'OIBT au Gabon, pays fermement engagé à instaurer la gestion forestière durable. La mission a néanmoins conclu que l'application des lois forestières nécessitera davantage de soutien lorsque le nouveau code forestier entrera en vigueur plus tard dans l'année. Elle a recommandé que l'OIBT encourage les programmes de formation qui traiteront, entre autres, du respect des lois forestières et des règlements connexes.

Le Conseil a également pris connaissance du rapport de la mission au Libéria, pays où le secteur forestier licite a été anéanti pendant la guerre civile. Les Nations Unies ont imposé un embargo sur les exportations de bois en provenance de ce pays en vue de limiter toute contribution financière que la contrebande de bois pourrait apporter aux troubles civils. La mission a recommandé que l'OIBT élargisse son soutien à la reconstitution du secteur forestier libérien.

Durant la session, le Conseil a reçu un rapport d'activité relatif à la préparation d'un code de conduite né d'une initiative conjointe de l'OIBT et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et destiné à améliorer le respect des lois dans le secteur forestier. La publication de ce code plus tard dans l'année fournira aux pays un recueil des expériences de lutte contre les activités forestières illégales.

La session du Conseil comprenait une réunion parallèle organisée par une coalition d'organismes locaux et internationaux de la société civile. L'événement était axé sur le rapport qui existe entre la sécurisation des régimes fonciers en faveur des collectivités indigènes et locales et les mesures visant à réprimer l'exploitation forestière illégale.



A cet égard, M Kapupu Diwa, représentant des collectivités autochtones de la République démocratique du Congo, a rappelé aux délégués les liens étroits qui existent entre la forêt et les populations autochtones de ce pays, mais en soulignant que les droits à la forêt de cette communauté ne sont pas respectés et qu'elle ne profite pas comme elle le devrait de l'exploitation commerciale des ressources forestières.

Andy White de Forest Trends, une ONG basée aux Etats-Unis, a prié instamment l'OIBT de faire davantage pour aider ses membres à faire modifier les politiques relatives aux régimes fonciers.

“L'OIBT est particulièrement bien placée pour jouer ce rôle” a-t-il déclaré. “Elle est en mesure, par exemple, d'encourager un dialogue ouvert à l'intérieur des pays et entre les pays, d'entreprendre des études—non seulement sur ce qui doit être fait mais sur la façon de le faire—et d'élargir son assistance technique dans les pays”.

D'après M. Manoel Sobral, Directeur exécutif de l'OIBT, une volonté renforcée des pays de s'attaquer au problème des abattages clandestins contribuera, au cours des quelques années à venir, à réduire sensiblement le problème.

“Nous voyons de nombreux pays prendre des mesures audacieuses en vue de faire mieux respecter les lois forestières”, a-t-il ajouté. “De plus, les pays développés sont de plus en plus résolus à soutenir ces efforts. C'est ainsi que le gouvernement japonais a l'intention d'être le premier, en coopération avec l'OIBT, à éliminer l'exploitation illégale. Je me félicite de cet engagement, lequel devrait produire des effets tangibles et significatifs au cours des mois et des années à venir”.

L'OIBT octroie 7,6 millions de dollars EU en faveur des forêts tropicales

Les projets destinés à promouvoir le commerce des bois certifiés au Guatemala, à créer un marché pour les services environnementaux dans les forêts tropicales de Chine et à aider des communautés à réhabiliter localement des terres forestières dégradées à Java (Indonésie), figurent parmi les projets bénéficiant d'un financement accordé par le Conseil international des bois tropicaux à sa 38^{ème} session, tenue à Brazzaville (République du Congo), en juin dernier.

A cette session, le Conseil a financé en tout 13 projets et trois avant-projets, dont l'un en vue de promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises au Gabon, un autre de produire une publication de qualité sur les essences à bois d'oeuvre africaines et un autre en vue d'aider le Myanmar à conserver ses ressources génétiques de teck.

Un projet financé dans la République du Congo poursuivra les travaux entrepris pour améliorer la gestion des forêts, conserver la biodiversité et accroître les moyens d'existence des populations locales dans la zone tampon du parc national de Noubale-Ndoki. En outre, des engagements ont été annoncés en vue de financer un projet congolais

qui, lorsqu'il aura été financé intégralement, exploitera l'imagerie aérienne multi-spectrale sous forme numérique pour améliorer la surveillance des forêts. Au total, environ 1,35 million de dollars EU ont été engagés pour aider le secteur forestier de la République.

L'OIBT a également décidé d'apporter un appui supplémentaire au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, en débloquent 150.000 dollars pour des activités qui contribueront à la mise en oeuvre du Plan sous-régional de convergence et à la réalisation de l'Objectif 2015 de la COMIFAC.

Les principaux donateurs à cette session ont été les gouvernements japonais et suisse, le Fonds commun pour les produits de base et les Etats-Unis, tandis que les promesses de financement ont été annoncées par les gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, de la France, de la Finlande et de la République de Corée. Enfin, des fonds ont été mobilisés à partir des ressources libres d'affectation de l'Organisation.

Les descriptions des projets nouvellement financés seront publiées dans la prochaine édition d'AFT.